



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visiativ lance une augmentation de capital avec maintien du DPS pour accélérer son développement dans le cadre de son plan stratégique Next100

- **Levée de fonds d'un montant initial de 15,1 M€, pouvant être porté à 17,3 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension**
- **Prix de souscription : 30 € par action, soit une décote faciale de 25%**
- **Engagements de souscription à hauteur de 13,5 M€, représentant 90% de la levée de fonds envisagée, dont 5,0 M€ souscrits par Alliativ, holding des dirigeants fondateurs de Visiativ**
- **Détachement du DPS le 21 novembre et souscription ouverte du 23 novembre au 4 décembre 2017**

Lyon, le 16 novembre 2017 - 07h30. Le groupe Visiativ, éditeur et intégrateur de plateformes innovantes, est coté sur Euronext Growth (FR0004029478, ALVIV).

Visiativ annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant initial de 15,1 M€, pouvant être porté à 17,3 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 15 novembre 2017 le visa n°17-594 sur le Prospectus relatif à cette opération, composé du Document de référence enregistré le 12 juillet 2017 sous le numéro R.17-054, de l'actualisation du Document de référence déposée auprès de l'AMF le 15 novembre 2017 sous le numéro D.17-0754-A01 et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

Cette augmentation de capital, destinée en premier lieu aux actionnaires de Visiativ mais également ouverte à tous les investisseurs, s'effectue à travers l'émission de 502 259 actions nouvelles, susceptible d'être portée à 577 597 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, au prix unitaire de 30 €, représentant une décote faciale de 25% par rapport au cours de clôture de l'action Visiativ le 14 novembre 2017 (40 €).

À travers cette augmentation de capital avec maintien du DPS, Visiativ souhaite renforcer ses fonds propres et ainsi disposer de moyens supplémentaires consacrés à la réalisation de son plan stratégique Next100, qui vise à doubler à nouveau la taille du Groupe d'ici 2020, avec un objectif de 200 M€ de chiffre d'affaires à cet horizon, tout en faisant progresser sa rentabilité.

Pour atteindre cet objectif, Visiativ entend agir sur deux leviers : (i) un développement organique, en réalisant une croissance de l'activité de l'ordre de 10% par an tout au long du plan, soit un volume d'affaires additionnel d'environ 50 M€ sur la période, et (ii) la croissance externe, en procédant à des acquisitions ciblées, créatrice de valeurs et porteuses de synergies, représentant également environ 50 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire. Visiativ envisage d'allouer 80% du produit de cette levée de fonds au financement de sa croissance externe.

Dans le sillage des deux dernières années, marquées par une dizaine d'acquisitions, Visiativ entend continuer à mener une politique de croissance externe active, tant dans l'activité Intégration que dans l'activité d'Édition. Cette politique d'acquisitions ciblées sera réalisée dans des conditions économiques performantes, à l'image des dernières opérations de rapprochement réalisées.



En Intégration, déjà leader européen sur SOLIDWORKS, Visiativ souhaite poursuivre l'internationalisation de son pôle à travers des acquisitions en Europe, à l'image du projet d'acquisition en cours de la société suisse c+e forum, et contribuer à la consolidation du marché sur 3DEXPERIENCE, en France et en Europe.

Dans l'activité Edition, Visiativ souhaite enrichir la partie applicative de sa plateforme Moovapps afin de proposer une offre enrichie aux entreprises de taille intermédiaire confrontées au défi de la digitalisation.

Laurent Fiard, PDG de Visiativ, déclare à l'occasion du lancement de cette augmentation de capital :

« Nous nous sommes fixé un objectif clair et ambitieux avec le plan Next100 : doubler notre chiffre d'affaires à horizon 2020 tout en faisant progresser notre rentabilité.

Nos précédentes ambitions stratégiques nous avaient permis d'atteindre une première taille significative, en dépassant les 100 M€ de chiffre d'affaires, avec un an d'avance sur le plan initial. À travers cette levée de fonds, nous souhaitons aujourd'hui prolonger cette dynamique en renforçant nos fonds propres afin d'accroître notre potentiel de croissance et notre aptitude à saisir les opportunités d'acquisitions créatrices de valeur, et ainsi affirmer notre statut de société leader dans l'accompagnement de la transformation numérique des entreprises.

Nous avons choisi d'associer l'ensemble de nos actionnaires à cette ambition. Une ambition pleinement partagée par les fondateurs de Visiativ, Christian Donzel et moi-même, qui accompagnent cette levée de fonds afin de témoigner de leur volonté de s'inscrire durablement dans le développement du Groupe. »

Principales modalités de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Capital social avant l'opération

Le capital social de Visiativ est composé de 3 515 818 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, dont :

- 3 065 158 actions ordinaires admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris ;
- 450 660 actions de préférence dites ADP 2012.

Codes de l'action

Libellé : VISIATIV

Code ISIN : FR0004029478

Mnémonique : ALVIV

ICB Classification : ICB 9533 - Computer Services

Lieu de cotation : Euronext Growth à Paris

Prix de souscription des actions nouvelles

30 € par action (dont 0,60 € de valeur nominale et 29,40 € de prime d'émission), représentant une décote faciale de 25% par rapport au cours de clôture de l'action Visiativ le jour de Bourse précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus (soit 40 € le 14 novembre 2017).

Montant brut de l'opération

15 067 770 € pouvant être porté à 17 327 910 € en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.



Engagements de souscription des dirigeants fondateurs de Visiativ

Audacia, représentant légal des porteurs des 450 660 ADP 2012 en circulation, soit 12,8% du capital, s'est engagé à renoncer à titre gratuit aux DPS qui seront détachés des ADP 2012 au profit de Alliativ, société détenue par Laurent Fiard et Christian Donzel.

Alliativ s'est engagée à souscrire de manière irrévocable à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 5 M€, représentant 33,18% de l'augmentation de capital (hors exercice de la clause d'extension), en souscrivant un total de 1 166 669 DPS de la manière suivante :

- à titre irréductible, les 420 000 DPS, attachés aux actions qu'elle détient à la date des présentes ;
- à titre irréductible, les 450 660 DPS détachés des ADP 2012 gérées Audacia ;
- à titre irréductible, les 148 005 DPS que Monsieur Laurent Fiard s'est engagé à lui céder pour un prix de 1 € par bloc ;
- à titre irréductible, les 148 004 DPS que Monsieur Christian Donzel s'est engagé à lui céder pour un prix de 1 € par bloc.

Laurent Fiard et Christian Donzel se sont engagés à céder le solde de leurs DPS non exercés par Alliativ, soit 355 891 DPS (respectivement 190 383 pour Laurent Fiard et 165 508 pour Christian Donzel), pour un prix de 1 euro par bloc de DPS au profit des 12 investisseurs tiers.

Engagements de souscription d'investisseurs tiers

Aux termes d'engagements de souscription signés le 14 novembre 2017, 12 investisseurs tiers, non actionnaires à la date du visa ou non membres du concert, se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à titre irréductible et réductible à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant total de 8 548 770 € représentant 56,74% de l'augmentation de capital (hors exercice de la clause d'extension). Ces investisseurs tiers se réservent la possibilité d'acquérir des DPS sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur le cours des actions et/ou des DPS de la société.

Au total, les engagements irrévocables de souscription à titre irréductible et réductible des dirigeants fondateurs ainsi que ceux des investisseurs tiers représentent 89,92% du montant brut de l'opération (hors exercice de la Clause d'Extension).

Modalités de souscription

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 20 novembre 2017, qui se verront attribuer des DPS, étant précisé qu'un DPS sera attribué tant aux titulaires d'actions ordinaires qu'aux titulaires d'actions de préférence dites ADP 2012 ;
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 7 actions existantes possédées (7 DPS permettront de souscrire 1 action nouvelle au prix de 30 € par action) ; et
- à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Cotation des droits préférentiels de souscription

Les DPS seront négociés sur Euronext Growth Paris à compter du 21 novembre 2017 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 30 novembre, sous le code ISIN FR0013296530. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 21 novembre 2017. Les DPS pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le 21 et le 30 novembre inclus. À défaut de



souscription avant le 4 décembre 2017 ou de cession de ces DPS avant le 30 novembre 2017, ils deviendront caducs à la clôture de la séance de Bourse et leur valeur sera nulle.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

1,25 € (sur la base du cours de clôture de l'action Visiativ le 14 novembre 2017, soit 40 €). Le prix de souscription des actions nouvelles fait apparaître une décote de 22,58% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Engagements d'abstention et de conservation

- Engagement d'abstention de la Société

180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le Prospectus.

- Engagement de conservation

Les actionnaires fondateurs, à savoir Laurent Fiard et Christian Donzel, ont chacun souscrit un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital portant uniquement sur les actions Visiativ qu'ils détiennent, directement ou indirectement, avant la réalisation de l'opération, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier indicatif de l'opération

15 novembre 2017	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
16 novembre 2017	Diffusion du communiqué de presse de la société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
17 novembre 2017	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.
20 novembre 2017	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des DPS.
21 novembre 2017	Détachement et début des négociations des DPS sur Euronext Growth Paris.
23 novembre 2017	Ouverture de la période de souscription.
30 novembre 2017	Fin de la cotation des DPS sur Euronext Growth à Paris.
4 décembre 2017	Clôture de la période de souscription.
7 décembre 2017	Date d'exercice éventuel de la clause d'extension par la société. Diffusion d'un communiqué de presse de la société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
11 décembre 2017	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Growth à Paris.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 15 novembre 2017 sous le n°17-594 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 12 juillet 2017 sous le numéro R.17-054, de l'actualisation du Document de référence déposée auprès de l'AMF le 15 novembre 2017 sous le numéro D.17-0754-A01 et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et



sur simple demande au siège social de Visiativ ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.visiativ.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 4 du Document de Référence, l'investisseur est invité à prendre en considération les facteurs de risques complémentaires figurant au chapitre 3 de l'actualisation du Document de référence ainsi qu'au chapitre 2 de la Note d'opération.

Partenaires de l'opération

CM-CIC
Market Solutions

Gilbert Dupont
Société de bourse ★

EuroLand
Corporate

LAMY LEXEL
conseils d'entreprises

ACTUS
finance & communication

**Chefs de file
et Teneurs de Livre associés**

**Conseil
de la société**

**Conseil
juridique**

**Communication
financière**

À PROPOS DE VISIATIV

Editeur et intégrateur de solutions logicielles innovantes, Visiativ accélère la transformation numérique des entreprises grâce à sa plateforme collaborative et sociale orientée métier. Positionné sur les entreprises du mid-market depuis sa création en 1987, le groupe Visiativ a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 106 M€ et détient un portefeuille de clientèle diversifiée, composé de plus de 14 000 clients. Couvrant l'ensemble des pôles économiques français et présent en Suisse et au Maroc, Visiativ compte près de 600 collaborateurs. Visiativ (code ISIN FR0004029478, ALVIV) est coté sur Euronext Growth à Paris. L'action est éligible PEA, PEA-PME et FCPI/FIP en tant qu'entreprise qualifiée « entreprise innovante » par Bpifrance.

Retrouvez toutes les infos sur www.visiativ.com

CONTACT VISIATIV

Lydia JOUVAL
Responsable Communication
Tél. : 04 78 87 29 29
ljouval@visiativ.com

CONTACTS INVESTISSEURS / PRESSE (ACTUS)

Théo MARTIN / Serena BONI
Actus
Tél. : 01 53 67 36 75 / 04 72 18 04 92
tmartin@actus.fr / sboni@actus.fr



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°17-594 en date du 15 novembre 2017 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A à E (A. 1 à E. 7).

Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et ce type d'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Introduction et avertissements	<p><i>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</i></p> <p><i>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</i></p> <p><i>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</i></p> <p><i>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</i></p> <p><i>L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.</i></p>
A.2	Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B – Informations sur l'Emetteur

B.1	Raison sociale / Dénomination, sociale	Dénomination sociale et nom commercial : Visiativ
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 26 rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains - Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration - Droit applicable : Droit français - Pays d'origine : France



<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et Principales activités</p>	<p>L'ambition du groupe Visiativ est d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique en proposant des solutions innovantes répondant aux profonds changements induits par l'accélération des nouvelles technologies et des nouvelles pratiques qu'elles entraînent.</p> <p>Le groupe Visiativ dispose de deux activités principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration des solutions de Dassault Systèmes, métier pour lequel Visiativ bénéficie d'une position de leader en Europe - L'édition de plateformes collaboratives, qui vient prolonger la proposition de valeur offerte par les solutions Dassault Systèmes, notamment sur les marchés de l'industrie et du retail. <p>Plus récemment, Visiativ a ajouté une dimension « cloud » à ses solutions pour accélérer la migration de ses offres vers le SaaS et proposer à ses clients des services d'infogérance d'infrastructure.</p> <p>Intégrateur des solutions Dassault Systèmes</p> <p>Historiquement, Visiativ a engagé sa relation de partenariat avec Dassault Systèmes par l'intégration de SOLIDWORKS en 1996. Visiativ est à ce jour le leader européen, français et suisse pour la commercialisation de l'offre SOLIDWORKS. Visiativ détient environ 80% de part de marchés SOLIDWORKS en France et 95% en Suisse Francophone et a accéléré en 2016 la commercialisation de cette activité au Maroc. En 2016, l'activité SOLIDWORKS de Visiativ représente 66,4 M€ de chiffre d'affaires, en croissance de 16% par rapport à l'exercice précédent.</p> <p>Visiativ est également actif dans le réseau Value Solutions (3DEXPERIENCE) en France et en Suisse sur les industries Automobile, Aéronautique, Equipements Industriels, High-Tech, Biens de consommation et produits de grande consommation. En France, Visiativ est le deuxième acteur pour Dassault Systèmes avec un chiffre d'affaires de 23,7 M€ (en croissance de 72% par rapport à 2015.)</p> <p>Editeur de la plateforme collaborative Moovapps</p> <p>Le développement de l'offre d'édition d'applications collaboratives du groupe est fédéré au travers de la plateforme Moovapps. Cette dernière permet aux organisations de devenir des <i>Smart Enterprises</i>, à même de répondre à leurs enjeux de transformation. A travers le Moovapps Store, Visiativ propose à aujourd'hui une cinquantaine applications adaptatives, les <i>Smart Apps</i>, regroupées au sein de suites métier, appelées <i>Smart Business Experiences</i>. Elles ont en commun de dématérialiser les documents, les processus et les transactions à l'intérieur et à l'extérieur des organisations.</p> <p>Ces produits ont été historiquement commercialisés selon un modèle d'acquisitions de licences accompagnés d'un contrat de service (incluant le support et les mises à jour logiciels). Le modèle économique de Moovapps évolue davantage désormais vers une offre accessible par abonnement (SaaS). Répondant ainsi à une demande forte de la part des clients de disposer des offres par abonnements et sur des usages donnés, Moovapps constitue le fer de lance de l'activité SaaS de Visiativ. L'édition a progressé de 22% en 2016 par rapport à l'exercice 2015, pour atteindre 14,3 M€ de chiffre d'affaires.</p> <p>L'offre d'hébergement et d'infogérance d'infrastructure confère à Visiativ une activité complémentaire à ses 2 métiers historiques, et une capacité d'accompagnement des PME/PMI dans le diagnostic, la refonte, le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles de leur infrastructure informatique.</p> <p>L'offre service cloud de Visiativ permet de déployer des solutions globales, innovantes et évolutives, d'infogérance d'infrastructures on-premise, hybrides ou hébergées, incluant les serveurs, les réseaux et les postes de travail. Cette activité a été développée à partir de l'acquisition de l'hébergeur à valeur ajoutée NC2 (filiale du groupe Eolane, 5,3 M€ de CA en 2016, 22 collaborateurs et plus de 500 clients) consolidée à compter du 1er octobre 2016. Au travers de cette acquisition, Visiativ s'est en effet doté des moyens techniques</p>
-------------------	--	--



		<p>et humains pour opérer ses solutions métier issues de la plateforme Moovapps en mode SaaS pour ses clients, PME en particulier et des compétences en infogérance, sauvegarde et hébergement.</p>
<p>B.4</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Résultats semestriels 2017</p> <p>Le 18 septembre 2017, le Groupe a publié ses résultats semestriels 2017. Visiativ a enregistré un chiffre d'affaires de 55,1 M€, en croissance soutenue de +19% dont +6% en organique, par rapport à un 1^{er} semestre 2016 déjà très dynamique (+72%).</p> <p>Les deux métiers du Groupe ont contribué à cette solide performance. Les ventes de l'intégration sont en hausse de +10%, dont +2% en organique, et l'Edition, qui a notamment bénéficié d'un contrat important dans l'assurance, affiche une progression de +75%, dont +28% en organique.</p> <p>Cette bonne dynamique d'activité s'est accompagnée d'une hausse marquée de la rentabilité au sein des deux pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EBITDA (Résultat d'exploitation + Dotation aux amortissements) du pôle Intégration a progressé de +57% à +1,1 M€. La marge d'exploitation a gagné +0,3 point à 1,7%, un niveau encore non normatif du fait des investissements de prises de parts de marché sur le segment 3DEXPERIENCE ; - Porté par sa dynamique de croissance et un fort effet de levier opérationnel, le pôle Edition affiche un EBITDA de +1,0 M€, en amélioration de +1,5 M€ sur le semestre. <p>Pour l'ensemble du Groupe, l'EBITDA s'est établi à +2,1 M€ et le résultat d'exploitation à +0,9 M€, contre respectivement +0,2 M€ et (0,4) M€ au 1^{er} semestre 2016. L'atteinte de la rentabilité dès le 1^{er} semestre de l'exercice est d'autant plus significative que, pour un niveau de charges équivalent la seconde partie de l'année, concentre historiquement une part supérieure des ventes. Pour rappel, le résultat d'exploitation sur l'ensemble de l'exercice 2016 était ainsi ressorti à +4,6 M€.</p> <p>En l'absence d'élément exceptionnel notable et grâce à une bonne maîtrise des charges financières, le résultat net part du Groupe est également positif à +0,5 M€, en hausse de +0,9 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2016.</p> <p>Fort de son bon début d'exercice, Visiativ a ajusté à la hausse ses objectifs annuels et vise désormais pour 2017 un chiffre d'affaires compris entre 120 M€ et 125 M€ (contre supérieur à 120 M€ initialement), dont au moins 22 M€ pour la partie Edition (contre supérieur à 20 M€ initialement). Cette croissance sera accompagnée de la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.</p> <p>Chiffre d'affaires T3 2017</p> <p>Le 24 octobre 2017, le groupe a communiqué son chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2017. Visiativ a réalisé sur les neuf premiers mois de son exercice 2017 une performance solide, avec un chiffre d'affaires consolidé de 77,3 M€ en hausse de +20%, dont +6% en organique. Les objectifs financiers annuels 2017 sont ainsi confortés.</p> <p>Les deux métiers du Groupe, Intégration et Edition, ont contribué à la progression dynamique de l'activité sur les neuf premiers mois de 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Intégration est en croissance soutenue avec une hausse de +13% de son chiffre d'affaires par rapport aux neuf premiers mois de 2016, dont +3% en organique (hors contribution de l'activité d'infrastructure NC2). Visiativ a su tirer parti de la bonne dynamique des solutions Dassault Systèmes sur le marché français et de sa capacité à générer du chiffre d'affaires sur sa base installée.



- L'Édition a maintenu un rythme de croissance très dynamique, avec une hausse de +63% de ses ventes, dont +21% en organique (hors contribution d'iPorta sur le seul mois juillet 2016 et de Solo Solution sur l'ensemble du trimestre). Cette forte progression atteste la capacité de Visiativ à dégager des synergies commerciales en développant le « cross selling » et l'« up selling », notamment avec les dernières sociétés acquises. Ce savoir-faire est renforcé par le lancement réussi de Moovapps à la fin du 1er semestre, plateforme qui vise à répondre aux enjeux de la transformation numérique des entreprises grâce à une gamme étendue d'applications.

Le chiffre d'affaires des activités récurrentes (maintenance, SaaS, abonnements) s'est établi à 43,1 M€ sur 9 mois, contre 35,8 M€ un an plus tôt, soit une progression de +20%. La part de ces activités s'établit à 56% sur la période.

Le 3ème trimestre conforte Visiativ vis-à-vis de ses objectifs annuels 2017, ajustés à la hausse au mois de septembre, à savoir :

- Un chiffre d'affaires annuel compris entre 120 M€ et 125 M€, dont au moins 22 M€ en Édition ;
- Une rentabilité en progression sur l'exercice.

Au-delà, Visiativ demeure parfaitement en phase avec son plan Next100 et son ambition d'atteindre 200 M€ de chiffre d'affaires en 2020 grâce une croissance organique annuelle moyenne élevée et une politique active de croissance externe fortement créatrice de valeur, à l'image du projet d'acquisition en cours de la société suisse c+e forum, qui positionnerait le groupe en tant que leader dans toute la Suisse sur SOLIDWORKS.

Acquisitions récentes

Visiativ a assuré son développement passé en croissance organique et par des acquisitions successives dans le secteur de l'intégration et de l'édition de logiciels sur le marché français. Depuis son introduction en Bourse en mai 2014, la Société a réalisé 8 acquisitions. En particulier, sur l'exercice 2017 en cours, VISIATIV a réalisé l'acquisition de Numvision en mai 2017 et Spread en juillet 2017. Le Groupe poursuit également l'internationalisation de son pôle Intégration, avec notamment le projet d'acquisition en cours de la société suisse c+e forum.

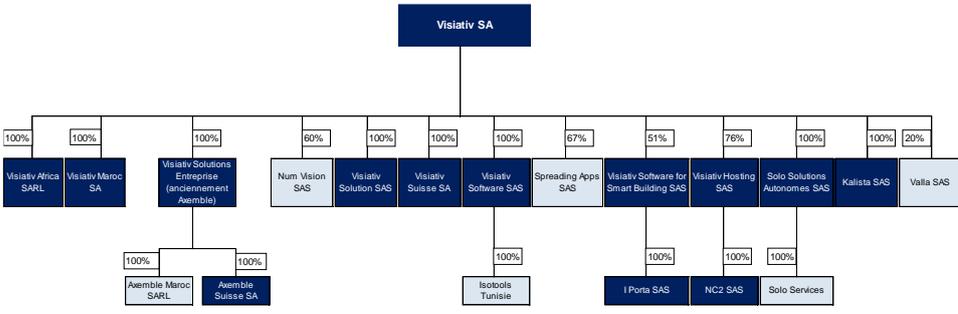
Dans le cadre de son plan stratégique Next100 visant à réaliser un chiffre d'affaires de 200 M€ en 2020, soit une croissance de 100 M€ par rapport à 2016, dont 50 M€ seront dues à des opérations de croissances externes, VISIATIV compte poursuivre sa politique de croissance au travers d'acquisitions sélectives de sociétés et/ou d'activités complémentaires tant dans l'activité Intégration notamment des produits SOLIDWORKS si possible à l'international que dans l'activité d'Édition où le groupe envisage d'enrichir son offre applicative.

Entrée sur le marché de l'impression 3D industrielle

Visiativ a annoncé le 7 novembre 2017 le lancement d'une nouvelle activité stratégique, dédiée aux métiers du Rapid Manufacturing et de l'impression 3D, visant à accompagner les PME et les ETI dans leur transition vers l'industrie 4.0, qui passe par :

- une prise de participation minoritaire à hauteur de 20% du capital de la société en croissance Valla, spécialisée dans le prototypage rapide, l'outillage rapide et l'injection haute température de pièces, du prototypes à la petite série (chiffre d'affaires rentable de 2,5 M€ en 2016 pour 25 collaborateurs) ;
- la signature d'un partenariat commercial avec HP dans les imprimantes 3D, et ;



		(iii) le renforcement de sa relation historique avec Dassault Systèmes pour promouvoir et développer l'usine du futur.
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe</p>	<p>A la date du visa sur le Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe Visiativ est le suivant (les détentions s'entendent en capital et en droits de vote) :</p>  <p>■ Périmètre de consolidation □ Filiales hors périmètre de consolidation</p> <p>Le Groupe comprend 12 filiales et 6 sous-filiales. Toutes les sociétés sont détenues à 100%, à l'exception des filiales Visiativ Software for Smart Building, Visiativ Hosting et Numvision.</p> <p>Il convient de noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La société Visiativ Solutions Entreprise SAS (anciennement dénommée Axemble SAS) a procédé à la fusion absorption de Cardware Systems SAS en date du 31 juillet 2017 avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. - La société Spreading Apps SAS a été acquise en juillet 2017.
<p>B.6</p>	<p>Actionnariat</p>	<p>A la date de la présente Note d'Opération, le capital social de Visiativ s'élève à 2 109 490,80 euros. Ce dernier est composé de 3 515 818 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,60 euro chacune, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 065 158 actions ordinaires inscrites aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ; - 450 660 actions de préférence dites ADP 2012 qui ne sont pas inscrites aux négociations sur le marché Euronext Growth. <p>Actionnariat de la Société à la date du Prospectus</p> <p>Le tableau détaillé ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote. A noter que toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.</p>



	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% Droits de Vote Théoriques
FCDO Holding (6)	210 949	6,0%	277 567	6,4%
CDO Direct	90 413	2,6%	180 826	4,2%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (1)	225 330	6,4%	225 330	5,2%
Sous-total Christian DONZEL	526 692	15,0%	683 723	15,7%
Epouse Christian DONZEL	72	0,0%	144	0,0%
Sous-total Famille Christian DONZEL	526 764	15,0%	683 867	15,7%
LFI Holding (7)	210 949	6,0%	277 461	6,4%
LFI Direct	115 289	3,3%	230 578	5,3%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (1)	225 330	6,4%	225 330	5,2%
Sous-total Laurent FIARD	551 568	15,7%	733 369	16,9%
Epouse Laurent FIARD	72	0,0%	144	0,0%
Sous-total Famille Laurent FIARD	551 640	15,7%	733 513	16,9%
CAL INVEST (membre du Concert) (2)	24 300	0,7%	48 600	1,1%
ALLIATIV (3)	420 000	11,9%	420 000	9,7%
Sous-total Fondateurs	1 522 704	43,3%	1 885 980	43,4%
Autres Membres du Concert (4)	252 091	7,2%	503 806	11,6%
Total Membres du Concert	1 774 795	50,5%	2 389 786	54,9%
FCPE Visiativ Actionnariat	32 400	0,9%	32 400	0,7%
Auto Détention (5)	74 660	2,1%	74 660	1,7%
Public	1 633 963	46,5%	1 853 732	42,6%
TOTAL	3 515 818	100%	4 350 578	100%

(1) Actions de préférence ADP 2012 gérées par Audacia et assimilées en application des dispositions du 4° du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce du fait de la détention, par les fondateurs, d'une option d'achat exerçable à leur seule initiative pendant la période courant du 1er janvier 2018 au 30 mars 2018

(2) Christian Donzel et Laurent Fiard détiennent chacun 50% de CAL Invest

(3) Christian Donzel et Laurent Fiard détiennent chacun 50% de ALLIATIV

(4) Managers du Groupe principalement

(5) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'auto détention à fin septembre 2017

(6) Tenant compte de l'apport en nature de 129 069 actions ordinaire réalisé par Christian DONZEL à FCDO

(7) Tenant compte de l'apport en nature de 129 175 actions ordinaire réalisé par Laurent FIARD à LFI



		<p>Concert</p> <p>Un pacte de concert a été mis en place le 17 avril 2014, principalement entre les dirigeants, leur groupe familial et leurs holdings d'une part et un groupe de cadres salariés du Groupe Visiativ d'autre part.</p> <p>ALLIATIV, société détenue à parité par Laurent Fiard et Christian Donzel, à travers l'apport par chacun d'eux de 210 000 titres, a adhéré le 2 novembre 2017 à ce pacte de concert.</p> <p>Les actionnaires principaux de la Société, à savoir M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel (ou toute autre personne qu'ils se substitueraient en totalité ou en partie), disposent d'une option de rachat exerçable entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2018 portant sur la totalité des ADP 2012. Les porteurs d'ADP 2012 se sont donc engagés irrévocablement à céder les dites actions au bénéfice exclusif et à la seule initiative de Messieurs Laurent FIARD et Christian DONZEL.</p> <p>Compte tenu de l'assimilation des ADP 2012 aux actions détenues par Messieurs Laurent FIARD et Christian DONZEL, le concert détient à ce jour 50,5% du capital et 54,9% des droits de vote théoriques.</p> <p>En date du 7 novembre 2017, Messieurs Laurent FIARD et Christian DONZEL ont annoncé leur intention d'exercer l'option de rachat dont ils bénéficient pendant la période de levée de l'option, c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018. Ces actions seront achetées par l'intermédiaire de leur société ALLIATIV.</p>
--	--	--


B.7 Informations financières sélectionnées

Informations sur les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 et sur les comptes semestriels au 30 juin 2017

Comptes annuels clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016

Données consolidées, normes françaises (en K€), audité	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actif immobilisé	29 087	14 624	7 940
Dont écarts d'acquisition et fonds de commerce	19 916	9 183	3 914
Dont immobilisations incorporelles	3 563	1 771	1 483
Dont immobilisations corporelles	2 785	969	568
Dont immobilisations financières	2 823	2 700	1 975
Actif circulant	59 845	42 321	22 941
Dont créances clients et autres créances	36 278	27 494	15 039
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	19 480	12 247	5 837
Divers	4 087	2 579	2 065
TOTAL ACTIF	89 249	56 946	30 882
Capitaux propres part groupe	16 576	6 025	5 369
Intérêts minoritaires	2 311	3	1
Total capitaux propres	18 887	6 028	5 370
Provisions pour risques et charges	1 636	1 292	550
Dettes	68 726	49 626	24 963
Dont dettes financières	16 200	7 649	4 355
Dont dettes fournisseur, fiscales et sociales	43 071	32 658	15 194
Dont produits constatés d'avance	9 455	6 935	5 065
TOTAL PASSIF	89 249	56 946	30 882

Données consolidées, normes françaises (en K€), audité	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	105 945	82 734	49 676
Autres produits d'exploitation	5 763	3 690	2 704
Total des produits d'exploitation	111 708	86 424	52 379
Résultat d'exploitation	4 621	2 474	(1 292)
Résultat financier	(425)	(193)	(479)
Résultat courant	4 196	2 281	(1 771)
Résultat exceptionnel	112	(288)	(2)
Bénéfice ou perte de l'exercice	4 710	1 432	(1 955)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	1 020	607
Résultat Groupe	4 393	409	(2 563)

Données consolidées, normes françaises (en K€), audité	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Marque brute d'autofinancement des sociétés intégrées	5 971	2 820	204
Incidence de la variation du BFR			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6 012	9 142	874
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 355)	(5 697)	(2 516)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	15 553	3 208	5 147
Incidence des variations des cours de devises	10	142	35
Variation de trésorerie sur l'exercice	7 211	6 793	3 539

Comptes semestriels aux 30 juin 2016 et 2017

Données consolidées, normes françaises (en K€)	Période close le 30 juin 2017	31 décembre 2016	Période close le 30 juin 2016
Actif immobilisé	32 056	29 087	15 481
Dont écarts d'acquisition et fonds de commerce	20 808	19 916	9 180
Dont immobilisations incorporelles	4 166	3 563	2 169
Dont immobilisations corporelles	3 105	2 785	1 068
Dont immobilisations financières	3 977	2 823	3 064
Actif circulant	48 266	59 845	36 262
Dont créances clients et autres créances	28 327	36 278	22 094
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	15 218	19 480	11 332
Divers	4 721	4 087	2 836
TOTAL ACTIF	80 617	89 249	51 744
Capitaux propres part groupe	17 156	16 576	12 525
Intérêts minoritaires	2 058	2 311	4
Total capitaux propres	19 214	18 887	12 529
Provisions pour risques et charges	1 658	1 636	1 292
Dettes	59 745	68 726	37 923
Dont dettes financières	20 771	16 200	6 876
Dont dettes fournisseur, fiscales et sociales	30 736	43 071	24 494
Dont produits constatés d'avance	8 238	9 455	6 553
TOTAL PASSIF	80 617	89 249	51 744



		Données consolidées, normes françaises (en K€)	Période close le 30 juin 2017	Période close le 30 juin 2016
		Chiffre d'affaires	55 148	46 353
		Autres produits d'exploitation	2 418	1 559
		Total des produits d'exploitation	57 566	47 912
		Résultat d'exploitation	854	(354)
		Résultat financier	(221)	(159)
		Résultat courant	633	(513)
		Résultat exceptionnel	(82)	154
		Bénéfice ou perte de l'exercice	495	(433)
		Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
		Résultat Groupe	586	(434)
		Données consolidées, normes françaises (en K€)	Période close le 30 juin 2017	Période close le 30 juin 2016
		Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 736	56
		Incidence de la variation du BFR	(5 396)	(4 608)
		Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 660)	(4 552)
		Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 150)	(2 731)
		Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 578	6 366
		Incidence des variations des cours de devises	(21)	(19)
		Variation de trésorerie sur l'exercice	(4 252)	(936)
B.8	Informations pro forma	Sans objet.		
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.		
B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.		
B.11	Déclaration sur le fonds de roulement	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital en numéraire objet du Prospectus, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.		
Section C – Valeurs mobilières				
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0004029478 - Mnémonique : ALVIV - ICB Classification : ICB 9533 - Computer Services - Lieu de cotation : Euronext Growth Paris 		
C.2	Devise d'émission	Euro		
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	502 259 actions d'une valeur nominale de 0,60 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription (les « Actions Nouvelles »). En fonction de l'importance de la demande, le Conseil d'administration de la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 577 597 Actions Nouvelles, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « Clause d'Extension »). La mise en œuvre de la Clause d'Extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.		



C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit à dividendes ; - Droit de vote ; - Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Il est rappelé par ailleurs qu'un droit de vote double est attribué au profit (i) des actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, et (ii) des actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des Actions Nouvelles	<p>Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des Actions Nouvelles.</p>
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris. Leur admission est prévue au plus tard le 11 décembre 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0004029478).</p>
C.7	Politique de dividende	<p>La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. La Société envisage d'initier à moyen terme une politique de versement de dividendes. Cette politique sera déterminée par les organes sociaux de Visiativ en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers du Groupe.</p>
Section D - Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après.</p> <p>Risques liés à l'activité de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux accords de distribution, avec des éditeurs de logiciels et notamment avec le groupe Dassault Systèmes qui a contribué pour environ 70% du chiffre d'affaires de l'exercice 2016 et avec lequel le Groupe reconduit des accords de distribution des logiciels CAO depuis près de 20 ans ; - Risques liés aux partenariats que le Groupe développe notamment avec les éditeurs de logiciels de gestion, ou prestataires spécialistes d'un secteur d'activité (50 partenaires à ce jour) pour élargir les possibilités de débouchés de son pôle édition de logiciels ; - Risques liés au caractère cyclique du chiffre d'affaires de certaines activités compte tenu d'une activité de vente de licences et de renouvellements de contrats qui subit une fluctuation marquée sur le dernier trimestre de l'exercice et en particulier sur le mois de décembre qui représente, sur les trois derniers exercices, 20% à 25% en moyenne du chiffre d'affaires annuel de cette activité et qui se traduit par un deuxième semestre plus forte que le premier ; - Risques liés au développement des activités d'édition de logiciels, le pôle au développement le plus récent (13% du chiffre d'affaires du Groupe) qui nécessite des efforts conséquents en matière de recherche et développement ; - Risques liés au développement de nouvelles offres, dans le cas où les délais de



		<p>mise au point des nouvelles offres se révéleraient plus longs que prévus et que l'adoption par les clients des nouveaux produits serait décalée dans le temps ou ne remporterait pas les succès escomptés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques commerciaux, liés aux clients et aux fournisseurs, notamment une dépendance à l'égard du premier fournisseur, le groupe Dassault Systèmes qui représentait 53% des achats sur l'exercice 2016 ; - Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe, le Groupe s'étant historiquement développé en partie par acquisitions de sociétés ou de fonds de commerce dans l'intégration et l'édition de logiciels. VISIATIV compte poursuivre sa politique de croissance au travers d'acquisitions sélectives de sociétés et/ou d'activités complémentaires. La mise en œuvre de cette stratégie dépendra, notamment, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie ; - Risques liés à l'environnement économique, dans un contexte demeurant incertain en France et dans les pays adressés par le Groupe et pouvant conduire les entreprises clientes ou prospects à ralentir leurs projets d'intégration de solutions numériques ; <p>La Société est par ailleurs exposée aux risques juridiques suivants : risques liés à la propriété intellectuelle (en particulier la protection des logiciels dont elle est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines) ; risques liés à la sécurité des systèmes d'information ; risques liés à la sécurité des logiciels commercialisés et utilisés par la société dans le cadre de son activité.</p> <p>Risques liés aux actions de préférence « ADP 2012 » : Il est précisé que les actionnaires principaux de la Société, à savoir M. Laurent Fiard et M. Christian Donzel (ou toute autre personne qu'ils se substitueraient en totalité ou en partie), disposent d'une option de rachat exerçable entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2018 portant sur la totalité des 450 660 ADP 2012. Les porteurs d'ADP 2012 se sont donc engagés irrévocablement à céder les dites actions au bénéfice exclusif et à la seule initiative de Messieurs Laurent FIARD et Christian DONZEL. En date du 7 novembre 2017, Messieurs Laurent FIARD et Christian DONZEL ont annoncé leur intention d'exercer l'option de rachat dont ils bénéficient pendant la période de levée de l'option, c'est-à-dire entre le 1er janvier et le 31 mars 2018.</p> <p>Risques financiers, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de change ; - Risque de taux d'intérêt ; - Risque de liquidité : la Société considère être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date du visa sur le Prospectus ; - Risque relatif au crédit impôt recherche ; - Risques de dilution. <p>Risques liés à l'organisation de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés et en particulier des dirigeants-fondateurs, Président-directeur général et directeur général délégué du Groupe, mais aussi d'autres collaborateurs clés ; - Risques liés à la gestion de la croissance.
D.3	Principaux risques propres aux Actions Nouvelles	<p>Les principaux risques liés à l'offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;



		<ul style="list-style-type: none"> - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - en cas d'exercice éventuel de la Clause d'Extension, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourrait être en partie dilué dans cette opération ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; - l'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. L'émission fait cependant l'objet d'engagements irrévocables de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, réductible représentant 89,92% du montant brut de l'émission envisagée (hors exercice de la Clause d'Extension). Ces engagements ne constituent toutefois pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce ; - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.
Section E – Augmentation de Capital		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : environ 15,1 millions d'euros pouvant être porté à environ 17,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; - estimations des dépenses liées à l'augmentation de capital (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : environ 0,7 million d'euros, pouvant être porté à 0,8 million d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; et - produit net estimé : environ 14,3 millions d'euros pouvant être porté à environ 16,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
E.2	Raisons de l'augmentation de capital et utilisation envisagée du produit de l'émission	<p>L'émission des Actions Nouvelles, objet de la présente Note d'Opération, est destinée à donner les moyens à la Société de poursuivre son développement et notamment la mise en œuvre de son plan Next 100 qui vise à doubler à nouveau la taille de la Société d'ici 2020 tout en faisant progresser sa rentabilité.</p> <p>Cet objectif d'atteindre 200 M€ de chiffre d'affaires en 2020 repose sur deux hypothèses : (i) le maintien d'une croissance organique de l'activité de l'ordre de 10% par an soit un volume d'affaires additionnel d'environ 50 M€ sur la période et (ii) une politique de croissance externe ciblée représentant également environ 50 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire.</p> <p>Le produit net de l'augmentation de capital vise ainsi à renforcer les fonds propres dont dispose la Société afin de financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) la politique de croissance externe qu'elle entend mener tant dans l'activité Intégration notamment des produits SOLIDWORKS si possible à l'international



		<p>(ii) que dans l'activité d'Edition où le groupe envisage d'enrichir son offre applicative. son développement organique en poursuivant ses efforts de R&D au travers de la plateforme Moovapps, de marketing avec notamment des événements et des actions dirigées vers l'écosystème Dassault Systèmes et enfin l'effort de formation et la poursuite des nombreuses initiatives autour de la Visiativ Academy.</p> <p>A la date du Prospectus, Visiativ envisage de réserver environ 80% du produit de l'émission pour le financement de sa croissance externe et d'allouer le produit restant de l'émission à son développement organique.</p> <p>Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital présentée ne serait souscrite qu'à hauteur de 89,92% du montant envisagé, la ventilation de l'utilisation du produit de l'émission ne serait pas modifiée mais contraindrait le groupe d'une part soit à ajuster sa politique de croissance externe soit à modifier la structure de financement de ses acquisitions et d'autre part à réduire le volume de dépenses susceptibles d'être allouées notamment aux efforts marketing et formation.</p> <p>A la date du Prospectus, il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société ait pris des engagements juridiques fermes et / ou soumis à des conditions suspensives.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions des opérations envisagées</p>	<p>Nombre d'actions nouvelles à émettre</p> <p>502 259 actions, susceptible d'être augmenté de 75 338 actions pour être porté à 577 597 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>Prix de souscription des Actions Nouvelles</p> <p>30,00 euros par action (dont 0,60 euro de valeur nominale et 29,40 euros de prime d'émission) à libérer intégralement en espèces lors de la souscription, représentant une décote faciale de 25,00% par rapport au cours de clôture de l'action Visiativ le jour de bourse précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus (soit 40,00 euros le 14 novembre 2017).</p> <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.</p> <p>Jouissance des Actions Nouvelles</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 20 novembre 2017, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription, étant précisé qu'un droit préférentiel de souscription sera attribué tant aux titulaires d'actions ordinaires qu'aux titulaires d'actions de préférence dites ADP 2012 ; - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible à raison de 1 Action Nouvelle pour 7 actions existantes possédées (7 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 Actions Nouvelles au prix de 30,00 euros par action) ; et - à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui



	<p>leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription seront négociés sur Euronext Growth Paris à compter du 21 novembre 2017 jusqu'à la clôture de la période de négociation, soit jusqu'au 30 novembre, sous le code ISIN FR0013296530. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 21 novembre 2017.</p> <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</p> <p>1,25 euro (sur la base du cours de clôture de l'action Visiativ le 14 novembre 2017, soit 40,00 euros). Le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 22,58% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 23 novembre 2017 et le 4 décembre 2017 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 4 décembre 2017 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Intentions de souscription des actionnaires</p> <p>Audacia, représentant légal des porteurs des 450 660 ADP 2012 en circulation, soit 12,8% du capital, s'est engagé à renoncer à titre gratuit aux droits préférentiels de souscription qui seront détachés des ADP 2012 au profit de ALLIATIV, société détenue par Messieurs Laurent FIARD et Christian DONZEL.</p> <p>ALLIATIV s'est engagée à souscrire de manière irrévocable à l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant total de 5 000 010 euros, représentant 33,18 % de l'augmentation de capital, en souscrivant un total de 1 166 669 droits préférentiels de souscription de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• à titre irréductible, les 420 000 droits préférentiels de souscription, attachés aux actions qu'elle détient à la date des présentes ;• à titre irréductible, les 450 660 droits préférentiels de souscription détachés des ADP 2012 gérées Audacia ;• à titre irréductible, les 148 005 droits préférentiels de souscription que Monsieur Laurent Fiard s'est engagé à lui céder pour un prix de 1 euro par bloc de droits préférentiels de souscription ;• à titre irréductible, les 148 004 droits préférentiels de souscription que Monsieur Christian Donzel s'est engagé à lui céder pour un prix de 1 euro par bloc de droits préférentiels de souscription. <p>Messieurs Laurent Fiard et Christian Donzel qui contrôlent directement ou indirectement 43,31% du capital n'exerceront pas la totalité de leurs droits préférentiels de souscription. Ils se sont par conséquent engagés à céder le solde de leurs droits préférentiels de souscription non exercés par ALLIATIV, soit 355 891 DPS (respectivement 190 383 pour Laurent Fiard et 165 508 pour Christian Donzel), pour un prix de 1 euro par bloc de droits préférentiels de souscription au profit des 12 investisseurs tiers identifiés ci-dessous.</p> <p>Intentions de souscription d'investisseurs tiers</p> <p>Aux termes d'engagements de souscription signés le 14 novembre 2017, 12 investisseurs non actionnaires à la date du visa ou non-membres du Concert (les « Investisseurs Tiers »), se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à titre irréductible et réductible à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant total de 8 548 770 euros représentant 56,74% de l'augmentation de capital, objet de la présente Note d'Opération (hors exercice de la Clause d'Extension). Les Investisseurs Tiers se réservent la possibilité d'acquiescer des</p>
--	--



droits préférentiels de souscription sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur le cours des actions et/ou des droits préférentiels de souscription de la Société.

	Nbre de DPS acquis auprès des actionnaires cédants
Talence	19 139
Erasmus	16 940
Montblanc	45 962
CCR UBS	34 473
Vatel	45 962
Portzamparc	14 616
Finexis/Aurore Invest	10 571
ING Lux	7 813
Turenne	66 645
City Financial	68 944
Turgot	4 136
CM-CIC AM	20 690
Total investisseurs tiers	355 891

La répartition des 355 891 DPS auprès des 12 Investisseurs Tiers a été réalisée au prorata des engagements de souscription retraités du montant souscrit à titre irréductible par certains de ces investisseurs en leur qualité d'actionnaire à la date du visa sur le présent Prospectus.

Tableau récapitulatif des intentions de souscriptions des actionnaires et des Investisseurs Tiers

Au total, les engagements irrévocables de souscription à titre irréductible et réductible des actionnaires existants ainsi que ceux des Investisseurs Tiers décrits ci-dessus représentent 89,92% du montant brut de l'opération (hors exercice de la Clause d'Extension).

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les engagements irrévocables de souscription consentis :

	A titre irréductible		A titre réductible		Souscriptions totales (irréductibles et réductibles)	
	Nbre d'actions souscrites	Montant	Nbre maximum d'actions souscrites	Montant	Nbre d'actions souscrites	Montant
ALLIATIV	166 667	5 000 010 €			166 667	5 000 010 €
S/T actionnaires historiques	166 667	5 000 010 €	0	0 €	166 667	5 000 010 €
Talence	5 520	165 600 €	11 146	334 380 €	16 666	499 980 €
Erasmus	10 134	304 020 €	9 866	295 980 €	20 000	600 000 €
Montblanc	7 911	237 330 €	26 767	803 010 €	34 678	1 040 340 €
CCR UBS	8 667	260 010 €	20 075	602 250 €	28 742	862 260 €
Vatel	6 566	196 980 €	26 767	803 010 €	33 333	999 990 €
Portzamparc	12 721	381 630 €	8 512	255 360 €	21 233	636 990 €
Finexis/Aurore Invest	1 510	45 300 €	6 156	184 680 €	7 666	229 980 €
ING Lux	1 116	33 480 €	4 550	136 500 €	5 666	169 980 €
Turenne	9 520	285 600 €	38 813	1 164 390 €	48 333	1 449 990 €
City Financial	9 849	295 470 €	40 151	1 204 530 €	50 000	1 500 000 €
Turgot	1 233	36 990 €	2 409	72 270 €	3 642	109 260 €
CM-CIC AM	2 955	88 650 €	12 045	361 350 €	15 000	450 000 €
S/T investisseurs tiers	77 702	2 331 060 €	207 257	6 217 710 €	284 959	8 548 770 €
TOTAL	244 369	7 331 070 €	207 257	6 217 710 €	451 626	13 548 780 €



	<p>L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de rétablir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès à l'information relative au Groupe entre les différents actionnaires et investisseurs.</p> <p>Autres</p> <p>La Société n'a pas connaissance d'autres intentions émanant d'autres actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital.</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre</p> <p>La diffusion du Prospectus peut, dans certains pays, y compris les Etats-Unis, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en sa possession doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.</p> <p>Le Prospectus, ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.</p> <p>Intermédiaires financiers</p> <p>Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 4 décembre 2017 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.</p> <p>Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par : Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions – Emetteur – Adhérent 025) situé 6, avenue de Provence – 75452 Paris Cedex 9, jusqu'au 4 décembre 2017 inclus.</p> <p>Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions – Emetteur – Adhérent 025) situé 6, avenue de Provence – 75452 Paris Cedex 9.</p> <p>Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par : Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions – Emetteur – Adhérent 025) situé 6, avenue de Provence – 75452 Paris Cedex 9.</p> <p>Chefs de file et Teneurs de Livre associés</p> <p>CM-CIC Market Solutions</p> <p>6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 9</p> <p>Gilbert Dupont</p> <p>50, rue d'Anjou 75008 Paris</p>
--	---



		Calendrier indicatif																				
		<table border="1"> <tr> <td>15 novembre 2017</td> <td>Visa de l'AMF sur le Prospectus.</td> </tr> <tr> <td>16 novembre 2017</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</td> </tr> <tr> <td>17 novembre 2017</td> <td>Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.</td> </tr> <tr> <td>20 novembre 2017</td> <td>Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.</td> </tr> <tr> <td>21 novembre 2017</td> <td>Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth Paris.</td> </tr> <tr> <td>23 novembre 2017</td> <td>Ouverture de la période de souscription.</td> </tr> <tr> <td>30 novembre 2017</td> <td>Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth Paris.</td> </tr> <tr> <td>4 décembre 2017</td> <td>Clôture de la période de souscription.</td> </tr> <tr> <td>7 décembre 2017</td> <td>Date d'exercice éventuel de la Clause d'Extension par la Société. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</td> </tr> <tr> <td>11 décembre 2017</td> <td>Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris.</td> </tr> </table>	15 novembre 2017	Visa de l'AMF sur le Prospectus.	16 novembre 2017	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.	17 novembre 2017	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.	20 novembre 2017	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.	21 novembre 2017	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth Paris.	23 novembre 2017	Ouverture de la période de souscription.	30 novembre 2017	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth Paris.	4 décembre 2017	Clôture de la période de souscription.	7 décembre 2017	Date d'exercice éventuel de la Clause d'Extension par la Société. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.	11 décembre 2017	Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris.
15 novembre 2017	Visa de l'AMF sur le Prospectus.																					
16 novembre 2017	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.																					
17 novembre 2017	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.																					
20 novembre 2017	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.																					
21 novembre 2017	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth Paris.																					
23 novembre 2017	Ouverture de la période de souscription.																					
30 novembre 2017	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth Paris.																					
4 décembre 2017	Clôture de la période de souscription.																					
7 décembre 2017	Date d'exercice éventuel de la Clause d'Extension par la Société. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.																					
11 décembre 2017	Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris.																					
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	Les Chefs de File et Teneurs de Livre associés et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.																				



<p>E.5</p>	<p>Cession de valeurs mobilières</p> <p>Engagement de conservation</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>Nom de la société émettrice : Visiativ</p> <p>En application de l'article L. 225-206 du code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>Au 30 septembre 2017, la Société détenait 74 660 actions propres. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société à la date de détachement du droit seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le Prospectus.</p> <p>Engagement de conservation</p> <p>Les actionnaires fondateurs, à savoir Laurent FIARD et Christian DONZEL, ont chacun souscrit un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital portant uniquement sur les actions Visiativ qu'ils détiennent, directement ou indirectement, avant la réalisation de l'opération, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>
<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de dilution résultat immédiatement des opérations envisagées</p>	<p>Impact de l'offre sur la répartition du capital et des droits de vote</p> <p>L'incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote est présentée dans les tableaux ci-dessous. Ces simulations tiennent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des intentions des actionnaires suivants : Audacia, Laurent Fiard et Christian Donzel au travers des différentes structures qu'ils contrôlent ; - des engagements de souscription des investisseurs tiers ; - de l'instauration d'un droit de vote double pour toute action détenue sous forme nominative pendant au moins deux ans.


Incidence sur la répartition du capital

	Avant émission des Actions Nouvelles		Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)		Après émission des Actions Nouvelles et exercice en totalité de la Clause d'Extension		Après émission des Actions Nouvelles (à hauteur des engagements de souscription reçus soit 89,92%)	
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital
FCDO Holding (6)	210 949	6,0%	210 949	5,2%	210 949	5,2%	210 949	5,3%
CDO Direct	90 413	2,6%	90 413	2,3%	90 413	2,2%	90 413	2,3%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (1)	225 330	6,4%	225 330	5,6%	225 330	5,5%	225 330	5,7%
Sous-total Christian DONZEL	526 692	15,0%	526 692	13,1%	526 692	12,9%	526 692	13,3%
Epouse Christian DONZEL	72	0,0%	72	0,0%	72	0,0%	72	0,0%
Sous-total Famille Christian DONZEL	526 764	15,0%	526 764	13,1%	526 764	12,9%	526 764	13,3%
LFI Holding (7)	210 949	6,0%	210 949	5,2%	210 949	5,2%	210 949	5,3%
LFI Direct	115 289	3,3%	115 289	2,9%	115 289	2,8%	115 289	2,9%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (1)	225 330	6,4%	225 330	5,6%	225 330	5,5%	225 330	5,7%
Sous-total Laurent FIARD	551 568	15,7%	551 568	13,7%	551 568	13,5%	551 568	13,9%
Epouse Laurent FIARD	72	0,0%	72	0,0%	72	0,0%	72	0,0%
Sous-total Famille Laurent FIARD	551 640	15,7%	551 640	13,7%	551 640	13,5%	551 640	13,9%
CAL INVEST (membre du Concert) (2)	24 300	0,7%	24 300	0,6%	24 300	0,6%	24 300	0,6%
ALLIATIV (3)	420 000	11,9%	586 667	14,6%	586 667	14,3%	586 667	14,8%
Sous-total Fondateurs	1 522 704	43,3%	1 689 371	42,0%	1 689 371	41,3%	1 689 371	42,6%
Autres Membres du Concert (4)	252 091	7,2%	252 091	6,3%	252 091	6,2%	252 091	6,4%
Total Membres du Concert	1 774 795	50,5%	1 941 462	48,3%	1 941 462	47,4%	1 941 462	48,9%
FCPE Visiativ Actionnariat	32 400	0,9%	32 400	0,8%	32 400	0,8%	32 400	0,8%
Auto Détention (5)	74 660	2,1%	74 660	1,9%	74 660	1,8%	74 660	1,9%
Public	1 633 963	46,5%	1 969 555	49,0%	2 044 893	50,0%	1 918 922	48,4%
TOTAL	3 515 818	100%	4 018 077	100,0%	4 093 415	100,0%	3 967 444	100,0%

(1) Actions de préférence ADP 2012 gérées par Audacia et assimilées en application des dispositions du 4° du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce du fait de la détention, par les fondateurs, d'une option d'achat exerçable à leur seule initiative pendant la période courant du 1er janvier 2018 au 30 mars 2018

(2) Christian Donzel et Laurent Fiard détiennent chacun 50% de CAL Invest

(3) Christian Donzel et Laurent Fiard détiennent chacun 50% de ALLIATIV

(4) Managers du Groupe principalement

(5) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'auto détention à fin septembre 2017

(6) Tenant compte de l'apport en nature de 129 069 actions ordinaire réalisé par Christian DONZEL à FCDO

(7) Tenant compte de l'apport en nature de 129 175 actions ordinaire réalisé par Laurent FIARD à LFI


Incidence sur la répartition des droits de vote

	Avant émission des Actions Nouvelles		Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)		Après émission des Actions Nouvelles et exercice en totalité de la Clause d'Extension		Après émission des Actions Nouvelles (à hauteur des engagements de souscription reçus soit 89,92%)	
	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
FCDO Holding (6)	277 567	6,4%	277 567	5,7%	277 567	5,6%	277 567	5,8%
CDO Direct	180 826	4,2%	180 826	3,7%	180 826	3,7%	180 826	3,8%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (1)	225 330	5,2%	225 330	4,6%	225 330	4,6%	225 330	4,7%
Sous-total Christian DONZEL	683 723	15,7%	683 723	14,1%	683 723	13,9%	683 723	14,2%
Epouse Christian DONZEL	144	0,0%	144	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Sous-total Famille Christian DONZEL	683 867	15,7%	683 867	14,1%	683 867	13,9%	683 867	14,2%
LFI Holding (7)	277 461	6,4%	277 461	5,7%	277 461	5,6%	277 461	5,8%
LFI Direct	230 578	5,3%	230 578	4,8%	230 578	4,7%	230 578	4,8%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (1)	225 330	5,2%	225 330	4,6%	225 330	4,6%	225 330	4,7%
Sous-total Laurent FIARD	733 369	16,9%	733 369	15,1%	733 369	14,9%	733 369	15,3%
Epouse Laurent FIARD	144	0,0%	144	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Sous-total Famille Laurent FIARD	733 513	16,9%	733 513	15,1%	733 513	14,9%	733 513	15,3%
CAL INVEST (membre du Concert) (2)	48 600	1,1%	48 600	1,0%	48 600	1,0%	48 600	1,0%
ALLIATIV (3)	420 000	9,7%	586 667	12,1%	586 667	11,9%	586 667	12,2%
Sous-total Fondateurs	1 885 980	43,4%	2 052 647	42,3%	2 052 647	41,7%	2 052 647	42,7%
Autres Membres du Concert (4)	503 806	11,6%	503 806	10,4%	503 806	10,2%	503 806	10,5%
Total Membres du Concert	2 389 786	54,9%	2 556 453	52,7%	2 556 453	51,9%	2 556 453	53,2%
FCPE Visiativ Actionariat	32 400	0,7%	32 400	0,7%	32 400	0,7%	32 400	0,7%
Auto Détention (5)	74 660	1,7%	74 660	1,5%	74 660	1,5%	74 660	1,6%
Public	1 853 732	42,6%	2 189 324	45,1%	2 264 662	46,0%	2 138 691	44,5%
TOTAL	4 350 578	100%	4 852 837	100,0%	4 928 175	100,0%	4 802 204	100,0%

(1) Actions de préférence ADP 2012 gérées par Audacia et assimilées en application des dispositions du 4° du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce du fait de la détention, par les fondateurs, d'une option d'achat exerçable à leur seule initiative pendant la période courant du 1er janvier 2018 au 30 mars 2018

(2) Christian Donzel et Laurent Fiard détiennent chacun 50% de CAL Invest

(3) Christian Donzel et Laurent Fiard détiennent chacun 50% de ALLIATIV

(4) Managers du Groupe principalement

(5) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'auto détention à fin septembre 2017

(6) Tenant compte de l'apport en nature de 129 069 actions ordinaire réalisé par Christian DONZEL à FCDO

(7) Tenant compte de l'apport en nature de 129 175 actions ordinaire réalisé par Laurent FIARD à LFI



Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés par du Groupe au 30 juin 2017 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la présente Note d'Opération(*)) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	5,47 €
Après émission de 451 626 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽¹⁾	8,09 €
Après émission de 502 259 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	8,35 €
Après émission de 577 597 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	8,73 €

(* Le montant des capitaux propres au 30 juin 2017 s'élève à 19 214 K€ et le nombre d'actions à la date de la Note d'opération est de 3 515 818.

(1) Augmentation de capital à hauteur des engagements de souscription reçus soit 89,92% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.

(2) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.

(3) Augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'Extension).

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions constituant le capital à la date de la présente Note d'Opération(*)) est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en%)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 451 626 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽¹⁾	0,89%
Après émission de 502 259 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,87%
Après émission de 577 597 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	0,86%

(* Le nombre d'actions à la date de la Note d'opération est de 3 515 818.

(1) Augmentation de capital à hauteur des engagements de souscription reçus soit 89,92% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.

(2) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.

(3) Augmentation de capital à hauteur de 115% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'Extension).

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.
-----	--	-------------